

MÉMOIRE

À L'INTENTION DE LA VILLE DE QUÉBEC

Présenté dans le cadre de la consultation sur la
Vision de la mobilité active

Conseil de quartier du Cap-Rouge

Mars 2021

INTRODUCTION

À la fin du mois d'octobre 2020, la Ville de Québec lançait une consultation publique en vue de l'adoption en 2022 de sa Vision de la mobilité active.

La Ville définit la mobilité active par tout mode de déplacement nécessitant l'effort humain (avec ou sans l'assistance d'un moteur électrique). De façon non exhaustive on y retrouve donc la marche, le jogging, le patin à roues alignées, les fauteuils roulants et le vélo. Pratiqués régulièrement, ils contribuent à l'amélioration de la santé physique, sans compter qu'ils ont un impact positif sur l'environnement et sur la qualité de vie des individus. Dans une approche intermodale, ces modes peuvent se combiner à d'autres¹.

En janvier 2021, la Ville invitait les conseils de quartier à déposer un mémoire portant spécifiquement sur leurs besoins et enjeux en matière de déplacements actifs.

LA DÉLICATE QUESTION DU VÉLO DE MONTAGNE

En novembre 2020, la Ville a publié la version préliminaire de la Vision d'aménagement pour le secteur Chaudière et l'a soumise à la consultation publique.

Le document soumis à la consultation traite de la pratique du vélo de montagne sur des terrains du secteur Chaudière et précise que dans le cadre de l'élaboration de la Vision de la mobilité active, la pratique de l'activité à cet endroit pourrait être régulée. Nous reproduisons ci-dessous le contenu de notre mémoire soumis en janvier 2021 à ce sujet².

Le document soumis à la consultation traite de la pratique du vélo de montagne sur des terrains du secteur Chaudière. Nous estimons que la prise de position exprimée doit être précisée.

À la page 20, il est écrit:

Une portion des terrains actuellement vacants accueille des pistes de vélo de montagne aménagées par les usagers.

¹ <https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/planification-orientations/transport/mobilite-active/>

² https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/conseils_quartier/caprouge/Visualiser.ashx?id=5225

À la page 37, il est écrit:

Évaluer la possibilité d'officialiser et de bonifier les pistes de vélos de montagne aménagées à proximité de la ligne hydro-électrique dans le cadre de l'élaboration de la Vision de mobilité active de la Ville de Québec. (Fig. 4.12, p.39, Sites potentiels à des fins récréatives).

Une partie importante des pistes de vélo de montagne sont localisées sur les terrains faisant l'objet d'une entente de conservation appartenant à la Ville de Québec et dans l'emprise adjacente du CN. Les aménagements débutés depuis près de 8 ans ont graduellement pris de l'ampleur. On y retrouve des rampes aménagées, des travaux de remblais, des travaux de déblais, des pistes à sens uniques, des abris, etc. La pratique du vélo de montagne se fait aussi à proximité de la ligne hydro-électrique, mais de façon beaucoup plus marginale.

En plus d'évoquer la possibilité d'officialiser la pratique du vélo de montagne à proximité de la ligne hydro-électrique, la Ville doit préciser ses intentions vis-à-vis les installations aménagées sur ses terrains faisant l'objet d'une entente de conservation.

Il appartient à la Ville de statuer dans quel cadre elle souhaite aborder cette problématique.

LES PRÉOCCUPATIONS PARTICULIÈRES DU CONSEIL DE QUARTIER

Nous joignons en annexe une liste de préoccupations du Conseil de quartier en matière de mobilité active. Ce document est une synthèse des préoccupations reçues des citoyens au cours des dernières années. On y retrouve de façon très localisée, les différentes problématiques de mobilité active sur le territoire de notre quartier. À noter que lorsque le Conseil de Quartier du Cap-Rouge s'est déjà prononcé par résolution sur un enjeu, nous avons indiqué la référence appropriée.

CONCLUSION

Le Conseil de quartier du Cap-Rouge salue la démarche de consultation de la Ville et est heureux d'aider à préciser les enjeux à caractère plus local.

Annexe

Problématiques de mobilité active – Quartier du Cap-Rouge

| ENDROIT | COMMENTAIRES | PROPOSITIONS |
|---|--|--|
| Chaudière (traverse piétonne en face de la SAQ) | <p>Traverse piétonne peu respectée par les automobilistes.</p> <p>Lorsqu'un automobiliste s'immobilise à l'approche de la traverse piétonne, il peut y avoir confusion dans l'esprit de l'automobiliste qui le suit (même point d'arrêt pour avoir l'accès à la SAQ). Risque de dépassement par la droite ou par la gauche.</p> <p>Accès universel non aménagé sur les trottoirs de part et d'autre de la traverse piétonne.</p> | <p>Relocaliser la traverse piétonne plus au nord (près de l'intersection de la rue Charles-A.-Roy).</p> <p>Créer un refuge au centre du Boul. de la Chaudière similaire à celui aménagé en face de la passerelle du parc de Chauray.</p> <p>Voir résolution CQCR-18-CA-34.</p> <p>Aménager des accès universels.</p> |
| Chaudière/Promenade des Sœurs | <p>La piste cyclable sur la rue Promenade des Sœurs (dans le tronçon sous le tranel) est surélevée par rapport à la rue mais il n'y a aucune transition à l'extrémité de la piste pour traverser le boulevard de la Chaudière et rejoindre la bande cyclable de cette rue. Les cyclistes évitent donc ce tronçon de la piste cyclable et circulent dans la rue.</p> | <p>Aménager une transition à l'extrémité de la piste cyclable.</p> |
| Chaudière/St-Félix | <p>Traverse piétonne difficile compte tenu de la largeur du boulevard de la Chaudière à cet endroit et du peu de protection offert par les panneaux d'arrêt obligatoire.</p> | <p>Installer des feux pour piétons.</p> <p>Prévoir un refuge au centre du boulevard de la Chaudière.</p> |
| Chaudière (entre Legendre et Blaise-Pascal) | <p>La signalisation en place indique la présence d'une voie cyclable sur l'accotement du boulevard de la Chaudière mais ce tronçon n'est pas reconnu comme faisant intégralement parti du réseau cyclable de la ville de Québec.</p> <p>Absence de trottoirs sur ce tronçon du boul. de la Chaudière, les piétons doivent utiliser l'accotement.</p> | <p>Aménager ce tronçon de voie cyclable jugé prioritaire dans la Vision des déplacements à vélo 2016.</p> <p>Aménager un trottoir.</p> |
| Chaudière/Blaise-Pascal | <p>Intersection rendue dangereuse depuis le prolongement de la rue Blaise-Pascal particulièrement pour les cyclistes circulant sur Blaise-Pascal et voulant tourner sur de la Chaudière. Aucun arrêt obligatoire sur Blaise-Pascal près de l'intersection.</p> | <p>Installer un arrêt obligatoire sur Blaise-Pascal. Terminer l'aménagement de la piste cyclable sur Blaise-Pascal entre le Boul. de la Chaudière et le viaduc de l'autoroute Duplessis. Voir résolution CQCR-19-CA-45.</p> |

| ENDROIT | COMMENTAIRES | PROPOSITIONS |
|---|---|--|
| Blaise-Pascal (entre Chaudière et Duplessis) | Bien que très utilisé par les cyclistes, ce lien routier ne comporte aucune infrastructure cyclable. Il s'agit d'un espace orphelin entre les voies cyclables du boulevard de la Chaudière et de la rue Blaise-Pascal à l'ouest du Boulevard Duplessis. | Aménager ce tronçon de voie cyclable jugé prioritaire dans la Vision des déplacements à vélo 2016. |
| Blaise-Pascal (entre Chaudière et Legendre) | <p>Depuis son aménagement suite à l'ouverture de magasin IKEA, ce lien routier est très utilisé par les cyclistes puisqu'il constitue le lien le plus rapide entre les voies cyclables de la rue Blaise-Pascal (à l'ouest de Duplessis) et des rues Legendre et Capitaine-Bernier. Les cyclistes doivent notamment traverser les accès à l'autoroute Félix-Leclerc.</p> <p>Depuis l'ouverture des magasins IKEA et Décathlon plusieurs piétons s'y rendent en utilisant la rue Blaise-Pascal. Malgré la présence de feux pour piétons à l'intersection des rues Mendel et Blaise-Pascal, il n'y a pas de trottoirs entre l'abribus Legendre et la rue Mendel.</p> | <p>Sécuriser le lien cyclable ou encourager les cyclistes à utiliser le lien cyclable du boulevard de la Chaudière et de la rue Legendre.</p> <p>Prolonger le trottoir existant sur la rue Blaise-Pascal depuis l'abribus Legendre jusqu'à la rue Mendel.</p> |
| Côte de Cap-Rouge | <p>Dangereux pour les cyclistes</p> <p>Les escaliers qui relient le prolongement de la rue Provancher au parc Cartier-Roberval ne sont pas déneigés mais fortement utilisés en période hivernale.</p> | <p>Revoir l'aménagement des infrastructures cyclables dans ce secteur. Afin d'éviter la Côte, aménager la piste cyclable sur Blaise-Pascal entre Chaudière et le viaduc au dessus du Boul. Duplessis.</p> <p>Analyser la problématique de la Côte de Cap-Rouge comme voie cyclable de façon à trouver une solution efficace, sécuritaire et fluide pour la circulation cycliste (est-ouest) entre les quartiers du Cap-Rouge et de la Pointe-de-Ste-Foy. Voir résolution CQCR-18-CA-15.</p> <p>Déneiger les escaliers.</p> |
| Edward-Steveley | Tronçons de trottoir non déneigés | Déneiger la totalité des trottoirs. |
| Jean-Gauvin (entre Hétrière et Promenade des Sœurs) | Traverse de piétons difficile entre IGA et la Place Jean-Gauvin; beaucoup d'entrées/sorties de plusieurs commerces qui traversent la piste cyclable. | Réduire le nombre d'entrées/sorties dans le secteur du centre d'achat, enligner les entrées/sorties de place Jean-Gauvin et IGA. |

| ENDROIT | COMMENTAIRES | PROPOSITIONS |
|--|--|--|
| Louis-Francoeur/Ch.Saint-Louis | Entre Louis-Francoeur et Verrières, sur le Ch.Saint-Louis, il devrait y avoir un trottoir du côté du boisé Marly pour accéder aux sentiers, c'est dangereux de traverser le ch. St-Louis à cet endroit. | Aménager un trottoir du côté du boisé Marly. |
| Onésime-Voyer | Piste cyclable en montagne russe, plusieurs cyclistes préfèrent la rue. | Revoir la conception de la piste cyclable. |
| Provancher | Rue à fort débit de circulation à certaines heures et difficile à traverser puisqu'il n'y a aucun arrêt obligatoire entre la Côte de Cap-Rouge et le boulevard de la Chaudière. Il y a présence d'un trottoir en continu du côté sud, mais de façon intermittente du côté nord. Il y a une traverse piétonne dans le secteur est (école Marguerite d'Youville) mais aucune plus à l'ouest. | Ajout d'une traverse piétonne à la hauteur Sapinière/Provancher/Marie-Gaudard de façon à permettre un accès plus sécuritaire aux parcs de la Meule et Noire-Fontaine. |
| Saint-Félix (secteur du Parc Nautique) | Les trottoirs sont étroits dans ce secteur compte tenu du nombre de piétons que l'on y retrouve. Plusieurs piétons traversent la rue Saint-Félix dans le bas de la Côte de Cap-Rouge, ce qui pose un problème de sécurité. | Élargir les emprises piétonnes. Revoir la configuration des lieux de façon à inciter les piétons à traverser en des lieux sécuritaires. Par affichage, inciter les piétons provenant de la rue Provancher à traverser aux feux piétons localisés à l'intersection de la rue Provancher et de la Côte de Cap-Rouge pour se rendre au Parc nautique. |
| Domaine | La piste cyclable est dangereuse et inconfortable. Elle est aménagée en pente et entrecoupée de plusieurs entrées charretières. Plusieurs cyclistes l'évitent et circulent sur la rue. | Revoir l'aménagement de la piste cyclable. |
| Poterie/Domaine | Intersection difficile pour piétons et cyclistes. | Un rond-point à cette intersection forcerait les voitures à ralentir. |
| Carougeois | Peu sécuritaire pour les piétons compte tenu du niveau de circulation. | Installer un trottoir sur un côté de la rue. |
| Jean-Charles-Cantin | Rue très utilisée par les piétons et cyclistes sans aucune infrastructure qui leur est dédiée. | Installer un trottoir sur un côté de la rue. Une première phase pourrait être de prolonger le trottoir entre les rues du Haut-Bois et des Carougeois. Aménager une voie cyclable depuis la rue Saint-Félix jusqu'à la rue Promenade-des-Sœurs. |